

## **DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION**

### **D'UN TROPHÉE DE FRANCE**

#### **DU COMITE FRANÇAIS DES CENTRES DE DANSE POUR AMATEURS**

Conformément à son Règlement Technique, la Fédération des Centres de Danse de France attribue chaque année l'organisation des Trophées de France suivants :

- Danses latines
- Danses standard
- Dix danses

Les personnes qui souhaitent organiser l'un de ces événements doivent en faire la demande préalable en remplissant le formulaire ci-joint, accompagné du règlement du droit d'organisation (cf. Article 31 du Règlement Technique de la F.C.D.F.).

Après examen de toutes les candidatures par le Comité Directeur de la F.C.D.F., chaque candidat organisateur sera informé de la suite donnée à son dossier.

En cas de réponse négative, les droits d'organisation seront immédiatement restitués.

#### **Extraits du Règlement Technique**

##### **Article 27 -Candidatures à l'organisation d'un Trophée de France**

Les dossiers de candidature à l'organisation d'un Trophée de France devront être transmis au Directeur Technique de la F.C.D.F. au plus tard le 30 Octobre de l'année précédant la tenue du Trophée demandé, accompagnés du paiement du droit d'organisation au profit de la F.C.D.F. suivant le barème de l'Article 32.

Le Comité Directeur se réunit ensuite pour examiner les différentes candidatures et attribue l'organisation des Trophées de France avant le 30 novembre suivant.

Les droits d'organisation accompagnant les dossiers non retenus seront alors restitués.

##### **Article 28 – Organisation Technique**

Seule l'organisation commerciale des Trophées de France F.C.D.F. sera sous la responsabilité du candidat organisateur, l'organisation technique des Trophées de France Amateurs F.C.D.F. restant sous la responsabilité de la F.C.D.F.

- **Commission Technique** : lors de la dernière réunion du Comité Directeur de la F.C.D.F. précédant chaque Trophée de France, une « commission Technique du Trophée de France » est désignée. Cette Commission Technique est présidée par le Directeur Technique de la F.C.D.F. qui en est membre de droit. Elle comporte en outre trois autres membres du Comité Directeur de la F.C.D.F. désignée en son sein dont les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge par la F.C.D.F. et les frais de repas par l'organisateur commercial.

**Un membre de la commission technique sera chargé du contrôle des figures imposées.**

- **Direction Technique** : le Directeur Technique du Trophée de France est **le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Directeur Technique National de la F.C.D.F.**
- **Juges et Scrutateurs** : le Directeur Technique du Trophée de France propose au Comité Directeur du F.C.D.F. la liste des juges constituée en référence à l'Article 30 (à l'exception des deux juges désignés en son sein par le Comité Directeur de la F.C.D.F. et d'un juge désigné par l'organisateur commercial) et les deux scrutateurs choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l' A.M.D.F. dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).

**Dossier à envoyer à : Monsieur François VISELE, Directeur Technique National de la F.C.D.F.**

**293 av de la grande armée 83300 DRAGUIGNAN**

**Tél. : 04 94 67 70 53 – Fax : 04 83 41 03 30**

**E-mail : francois.visele@gmail.com**

Je, soussigné, .....

**Demande l'organisation d'un Trophée de France : LATINES – STANDARD – 10 DANSES**

(Latines et standard peuvent être couplés)

(Rayer la ou les mentions inutiles)

Lieu (nom de la salle) .....

Adresse .....

.....

Date .....

(Dans le cas d'une organisation couplée latines et standard, le Trophée de France doit se

Dérouler pendant un week-end de trois jours)

Organisateur Commercial .....

Adresse .....

Tél ..... Fax .....

Directeur technique : le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Directeur Technique National du F.C.D.F.

**Renseignements complémentaires :**

Superficie de la piste de danse ..... m<sup>2</sup>

Superficie des vestiaires concurrents ..... m<sup>2</sup>

Capacité d'accueil du public ..... places

Prix des places :	Tarif 1 .....	euros	type .....	nombre .....
	Tarif 2 .....	euros	type .....	nombre .....
	Tarif 3 .....	euros	type .....	nombre .....

Autres documents à fournir :

- Plan d'accès de la salle faisant figurer la situation de l'hôtel et la gare SNCF
- Brochure de l'hôtel où seront hébergés la Commission Technique et les juges

Autres précisions, motivation :

Fait à , le

Signature

Avis du Comité Directeur de la F.C.D.F. :

N° d'agrément :

Le D.T.N. François VISELE